



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 22

Réunion plénière vendredi 17 avril à 18 heures 00

Lieu : siège du DFSM à YERVILLE

Membres présents : Madame HANOUEZ Laetitia
Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.

EXCUSES :

INVITES :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§§

INFORMATION POUR LES CLUBS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres SENIORS et critérium VETERANS.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres.**
- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium vétérans avec l'accord de la Commission.**

§§§§§

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption :

- Du procès-verbal n°11 de la réunion restreinte du 27 novembre 2025 publié sur le site du DFSM le 02 décembre 2025.
- Du procès-verbal n°12 de la réunion restreinte du 03 décembre 2025 publié sur le site du DFSM le 03 décembre 2025.
- Du procès-verbal n°13 de la réunion plénière du 17 décembre 2025 publié sur le site du DFSM le 19 décembre 2025.
- Du procès-verbal n°14 de la réunion plénière du 17 décembre 2025 publié sur le site du DFSM le 19 décembre 2025.
- Du procès-verbal n°15 de la réunion restreinte du 05 janvier 2026 publié sur le site du DFSM le 06 janvier 2026 et de son annexe du 05 janvier 2026 publié sur footclubs le 06 janvier 2026.
- Du procès-verbal n° 16 de la réunion plénière du 12 février 2026 publié sur le site du DFSM le 13 février 2026 et de son annexe du 12 février 2026 publié sur footclubs le 13 février 2026.
- Du procès-verbal n°17 de la réunion restreinte du 23 février 2026 publié sur le site du DFSM le 25 février 2026.

En l'absence d'observations, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n°53963565 US DES DALAISES 1 / ESPC ST GILLES ETAINHUS 1 du 08 mars 2026.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion du 26 mars 2026 PV N°83 publié sur footclubs le 02 avril 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0 point) à l'US DES FALAISES.

COUPE ROBERT BALLUET DU 05 avril 2026

Match n° 55585232 US GREGEOISE 3 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3

La rencontre est reportée au 01 mai 2026.

Match n° 55585233 HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5 /FC GRUGNY 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de numéro de licence délégué à la police du terrain. Une amende 15€ est infligée au club HAVRE CAUCRIAUVILLE S

Considérant l'inscription sur la feuille de match d'un joueur muté, une amende de 61€ est infligée au FC GRUGNY.

Match n°55585239 A. ROUENNAISE DE FOOT 1 / JS NOINTOTAISE 1

Forfait déclaré du club JS NOINTOTAISE

- Donne match perdu au JS NOINTOTAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier A. ROUENNAISE DE FOOT sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 110€ à JS NOINTOTAISE
- Dit l'A. ROUENNAISE DE FOOT qualifiée pour la suite de la compétition.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Match n°55585240 AS LANQUETOT 1 / US ST JACQUES SUR DARNETAL 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de numéro de licence arbitre assistant 1. Une amende 5€ est infligée au club AS LANQUETOT

COUPE ANDRE CAILLOT du 05 avril 2026

R A S

COUPE JEAN MERAULT

Match n°55585106 HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF 3 / AS GOURNAY FOOTBALL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée à l'AS GOURNAY FOOTBALL.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée au HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF.

Dit le club du HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF 3 qualifié pour le prochain tour.

Match n°55585105 LE HAVRE FC 2012 1 / OH TREFILIERIES NEIGES 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence Arbitre Assistant.

Une amende de 5€ est infligée à l'OH TREFILIERIES NEIGES.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotation maillots non règlementaire.

Une amende de 20€ est infligée au club du HAVRE FC 2012

Dit le club de LE HAVRE FC 2012 1 qualifié pour le prochain tour.

Toutes les autres rencontres des 8ème de finale sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

TIRAGES DES ¼ DE FINALE DES COUPES DU DFSM

COUPE JEAN MERAULT

STADE DE GRAND QUEVILLY 2 / US AUFFAY 1

YVETOT AC 3 / US CRIELLOISE 1

SOLIDATITE S GOURNAY 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 3

A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 1 / LE HAVRE FC 2012 1

COUPE ANDRE CAILLOT

RC PORT DU HAVRE 2 / ROGERVILLE FC 1

AS VALLEE DU DUN 1 / STADE DE GRAND QUEVILLY 3

US BACQUEVILLE PIERREVILLE 2 / HARFLEUR FC 1

AS FAUVILLAISE 3 / ISNEAUVILLE FC 1

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



COUPE ROBERT BALLUET

AS DE MONTIVILLIERS 3 / US GREGES 3 OU US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3
A. ROUENNAISE DE FOOT 1 / O. DE DARNETAL 3
CAUX FC 3 / AS LANQUETOT 1
FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5

COUPE VETERANS ANDRE STRAPPE

AL DEVILLE MAROMME 41 / AS DE MONTIVILLIERS 41
ST AUBIN FC 41 / RC PORT DU HAVRE 41
FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 41 / ROUEN AC 41
QRM 41 / CMS OISSEL 41

Le président,

Pierre LECORNU

Le secrétaire,

Michel MOGIS

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville